



PORTUGAL



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 14 Les chances d'obtenir un poste étaient de 88% .
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue portugaise évaluées et justifiées par un professeur de portugais (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de mai 2019.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS. <p>Les profils FLE seront particulièrement appréciés.</p>
Villes ou régions d'affectation	Nord, Centre, Lisbonne/Vallée du Tage, Alentejo et Algarve Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Majoritairement en collèges publics (<i>escolas básicas com 3.º ciclo: équivalent aux classes de 5ème, 4ème et 3ème en France</i>), et plus rarement en lycées publics (<i>escolas secundárias</i>). Un assistant peut travailler dans un maximum de 2 ou 3 établissements d'un même <i>agrupamento de escolas</i> (groupements de plusieurs établissements intégrant divers cycles d'enseignement).



PORTUGAL



Durée du contrat	7 mois (courant octobre 2019 - avril 2020) Les dates précises de prise de fonctions sont confirmées en amont de chaque rentrée par la Direction générale de l'éducation (DGE) du ministère portugais de l'éducation.
Temps de travail et de congés	22 unités de 45 ou 50 minutes soit environ de 16h30 à 18h30 par semaine : appui à l'enseignement des professeurs de français (13 unités), animation du club de français (6 unités), suivi de cours de portugais et d'histoire dans l'établissement d'affectation (3 unités). L'assistant a un jour de libre dans la semaine. Congés selon le calendrier scolaire local : 2 semaines à Noël, 3 jours au Carnaval (en février) et 2 semaines à Pâques.
Rémunération mensuelle	886,64€ net (prime repas incluse) L'assistant est rémunéré par le ministère de l'éducation et est exempt d'impôts au Portugal. L'assistant a le statut d'employé de la fonction publique de l'État portugais le temps de sa mission.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. Possibilité de déjeuner, à ses frais, à la cantine de l'établissement d'affectation, dans les cantines universitaires et du ministère de l'éducation. Logement : les professeurs-tuteurs et/ou les directeurs des établissements d'affectation peuvent aider l'assistant dans ses recherches.
Visa	N/A
Couverture sociale	Régime général de la sécurité sociale portugaise (cotisation de 11% prélevée directement sur le salaire). En vue de son immatriculation à la sécurité sociale, l'assistant devra fournir un certificat d'enregistrement comme citoyen de l'Union Européenne (<i>Certificado de Registo de Cidadão da União Europeia</i>). Ce document est délivré par la mairie de la ville de résidence au Portugal (coût 15€). L'inscription à la sécurité sociale portugaise prenant effet un mois après la prise de fonctions, l'assistant doit demander en France, avant son départ, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Deux ou trois réunions seront organisées à Lisbonne pendant l'année par la DGE et l'Institut français du Portugal (IFP) : - octobre 2019 : réunion d'accueil et d'information à la DGE et formation pédagogique à l'IFP, à l'issue de laquelle l'assistant rejoint son poste ; - février 2020 : réunion de suivi et d'évaluation à la DGE et formation pédagogique à l'IFP ; - avril 2020 : réunion d'évaluation finale à la DGE et rédaction d'un rapport final. La DGE prend en charge les frais de transport de la ville d'affectation à Lisbonne lors de la tenue de ces réunions, ainsi que les per diem afférents.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade du Portugal en France : www.embaixada-portugal-fr.org Ambassade de France au Portugal : www.ambafrance-pt.org L'assistant se rendant au Portugal avec un véhicule immatriculé en France devra en informer la DGE ainsi que les services douaniers, auprès desquels il devra se procurer le <i>Guia de Circulação em Regime de Admissão Temporária</i> dans un délai maximum de 30 jours après l'arrivée au Portugal.
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



PORTUGAL



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 régions**.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-contre entre parenthèses, la répartition par régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Nord (4)
Centre (3)
Lisbonne/Vallée du Tage (LVT) (3)
Alentejo (2)
Algarve (2)

